

Choisir l'alternance

Qu'est ce qu'un contrat en alternance ?

La formation en alternance est un dispositif qui mixe la formation dans un établissement d'enseignement public ou privé (lycée, CFA, écoles...) à une expérience professionnelle dans le monde de l'entreprise.

3 ACTEURS POUR CONSTRUIRE UN PARCOURS

Pour mettre en oeuvre un contrat en alternance, trois ingrédients sont nécessaires :

1. Un employeur ayant besoin de recruter durablement en formant une personne aux savoir-faire et à la culture de son entreprise
2. Un candidat souhaitant se forger une expérience professionnelle en poursuivant ses études
3. Un organisme accompagnant le candidat à l'alternance pour sa formation théorique et pratique au métier de l'entreprise

Découvrez
la formation
en
alternance

« **Nous les apprentis !** », la web-série sur l'alternance, revient sur l'intégration de plusieurs jeunes en entreprise pendant leur formation en alternance. Tournés en micro-épisodes de 3 minutes, des vidéos qui donnent la parole aux jeunes sur leur parcours d'apprentissage.

15 jeunes vous racontent comment ils ont réussi leur formation en alternance

REGARDER LA WEB-SÉRIE NOUS LES APPRENTIS!

Formation en anglais et permis B 100% financés

En tant qu'alternant, vous avez des avantages ! Comme celui de pouvoir financer une formation en anglais ou le permis B.

Les clés de mon emploi : tout ce qu'il faut savoir

CONSULTER LE DISPOSITIF

Apprentissage ou professionnalisation ?

QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation ont pour point commun d'être fondés sur l'alternance entre périodes de formation et périodes d'activité en entreprise, avec des objectifs similaires – l'obtention d'une qualification professionnelle pour le salarié – et des mécanismes semblables : aides financières, calcul du salaire en pourcentage du SMIC... Mais dans le détail, ces deux contrats de travail se distinguent sur de nombreux aspects.

POUR FAIRE LE BON CHOIX C'EST PAR ICI



Quel est le salaire d'une alternance ?

En contrat d'apprentissage

La rémunération minimale varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau de formation initiale.

Votre âge	1ère année	2ème année	3ème année
Moins de 18 ans	25%	37%	53%
De 18 à moins de 21 ans	41%	49%	65%
21 ans et plus	53%	61%	78%

L'accord collectif applicable dans l'entreprise peut prévoir une rémunération minimale supérieure. Vous atteignez 18 ou 21 ans : le changement de taux de rémunération s'applique le 1er jour du mois qui suit votre anniversaire.

EN SAVOIR +

En contrat de professionnalisation

La rémunération minimale est calculée en pourcentage du SMIC, à un taux variable selon votre âge et l'année d'apprentissage.

Bénéficiaire	Cadre général	Titulaire d'un titre ou diplôme professionnel au moins égale au baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur
Moins de 21 ans	55% du SMIC	65% du SMIC
21 ans et plus	70% du SMIC	80% du SMIC
26 ans et plus	85% du minimum conventionnel ou 100% du SMIC (si plus favorable)	85% du minimum conventionnel ou 100% du SMIC (si plus favorable)

Bénéficiaire

Cadre général

Titulaire d'un titre ou diplôme professionnel au moins égale au baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur

professionnalisation si les dispositions conventionnelles sont plus favorables au salarié ou contacter votre conseiller Opcalia.

EN SAVOIR +

Des informations selon votre profil

Vous êtes un employeur

Le contrat de professionnalisation sur-mesure

[Découvrez l'offre Prodiat](#)

[7 conseils pour réussir l'alternance dans son entreprise](#)

Vous recrutez des salariés en contrat de professionnalisation ?

[Découvrez notre offre « Aide à l'embauche »](#)



Un évènement dans votre région

MASTER CLASSES DE L'ALTERNANCE

une série de matinées dans chaque région pour instaurer un mode de coopération dynamique et durable entre l'ensemble des acteurs liés à l'alternance à l'échelle régionale.

MCALTERNANCE : LE TOUR DE CE QU'IL FAUT SAVOIR



1000 Projets Octalia, à vous de décider !

L'opération 1000 projets d'Octalia prend de l'ampleur. Elle rassemble aujourd'hui plus de 1800 projets d'écoles ou CFA du réseau Octalia. Son objectif : proposer chaque année des projets d'établissements finançables par la taxe d'apprentissage à nos entreprises partenaires. Yassin Kaima, en charge de ce projet, nous explique son fonctionnement.

DÉCOUVRIR L'INTERVIEW DU RESPONSABLE DU PROJET

